

PROJET D'ETABLISSEMENT 2019-2024



Ecole de musique de l'Oisans



PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX

1. L'équipe pédagogique

DISCIPLINE	POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	NOM-PRENOM	TITULAIRE
Violon	ATEA 1ere classe	TC	ASTOUL Emilie	OUI
Clarinete	ATEA 1ere classe	7h	ANDRE Jean-Claude	OUI
Guitare Folk	ATEA 2e classe	14h15	YAICH Michel	NON
Accordéon	ATEA 2e classe	4h30	GRIMALDI Apolline	NON
Guitare Classique	ATEA 2e classe	TC	EASTWOOD Lorraine	OUI
Trompette/cor	ATEA 1ere classe	TC	BIGRE David	OUI
Eveil/IMS	ATEA 2e classe	TC	BOUJON Guillaume	OUI
Batterie	ATEA 2e classe	10h	BAIETTO Luc	OUI
Flute traversière	ATEA 1ere classe	TC	GIRAUD Victoria	OUI
Piano	ATEA 2e classe	TC	VIALA Charlotte	NON
Saxophone	ATEA 2e classe	11h	NYSSSEN Laurent	NON
Orgue	ATEA 2e classe	4h30	GROZ Muriel	NON

ATEA: Assistant territorial d'Enseignement Artistique

TC: Temps Complet

2. Situation

L'Ecole intercommunale de musique de l'Oisans inscrit son projet dans le cadre:

- de la politique culturelle de la Communauté de Communes de l'Oisans
- du schéma départemental des pratiques artistiques 2014/2018

Il s'inspire des textes suivants:

- la Charte nationale de l'enseignement spécialisé en danse, musique et théâtre.
- le schéma d'orientation de l'organisation pédagogique et de l'enseignement de la musique.
- Le schéma départemental de développement des enseignements artistiques.

Contexte:

La Communauté de Communes de l'Oisans regroupe quelques 11 000 habitants (source INSEE).

Une situation géographique particulière: à 50 km de Grenoble, Le Bourg d'Oisans est la capitale géographique et administrative de l'Oisans. C'est également l'entrée principale du Parc National des Ecrins.

Jusqu'en 2011, l'école de musique appliquait des tarifs différents en fonction du lieu de résidence des élèves.

Une volonté d'amélioration du service public mais aussi une généralisation de l'offre culturelle musicale sur le territoire à des tarifs attractifs et uniformes ont motivé le transfert de compétence vers la Communauté de Communes de l'Oisans.

La délibération du 10 novembre 2011 du conseil communautaire, en faveur notamment de l'école de musique, rend d'intérêt communautaire la gestion de l'école de musique située sur la commune de Bourg d'Oisans.

L'arrêté n°2012027-0004 du 27 janvier 2012 a permis le transfert à la communauté de communes de l'Oisans et déclarés d'intérêt communautaire la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements d'enseignement de la musique, situés sur la commune de Bourg d'Oisans. La communauté de communes de l'Oisans est substituée de plein droit à l'ensemble des droits et obligations des communes concernées par les équipements. Les personnels actifs remplissant des fonctions dans le service école de musique relèvent désormais de la Communauté de communes de l'Oisans.

L'Ecole de musique compte 203 élèves, 7 professeurs titulaires et 5 professeurs non-titulaires.

Les pratiques collectives y ont une place centrale et regroupent bon nombre d'élèves aux cotés de nombreux amateurs.

L'Ecole accueille des formations amateurs et s'insère dans des partenariats, notamment avec les structures de la ville de Bourg d'Oisans (médiathèque, maisons de retraites, musée, associations musicales...)

3. Les locaux

L'école est située à proximité du centre ville, de l'école Primaire du Bourg d'Oisans et du collège des « Six vallées ».

Les locaux comprennent six petites salles de cours d'instruments, et deux plus grandes pour les répétitions des ensembles.

D'importants travaux de rénovation (isolation thermique et phonique notamment) ont été réalisés en 2014.

Depuis que les pratiques collectives ont été rendues obligatoires, deux orchestres d'élèves ont été formés, un ensemble de guitare, chacun comptant plus de vingt musiciens. Un Big Band (25 instrumentistes) et des ateliers de musiques actuelles sont venus compléter l'offre de pratiques collectives. La Lyre de l'Oisans répète également dans les locaux de l'école de musique.

Cependant, l'école de musique ne possède pas de grande salle de type « Auditorium » pour les répétitions en grand groupe, auditions et concerts, les salles existantes ne pouvant pas accueillir un public nombreux. Il devient compliqué pour les groupes de répéter dans de bonnes conditions, faute d'espace suffisant.

Il faudrait envisager la création d'une nouvelle salle de ce type, qui pourrait à la fois servir de salle de répétitions et aussi de salle de spectacle.

4. Le cadre institutionnel

Le bon fonctionnement de l'école de musique est assuré par les instances représentatives, telles que définies par les schémas d'orientation.

Les nouveaux projets de l'école de musique sont présentés dans le cadre de la Commission Communautaire N°3 « Culture, lecture publique et arts vivants ». L'ensemble des élus communaux et intercommunaux sont invités à émettre un avis sur ces projets. Ensuite, ceux-ci sont présentés en Bureau et délibérés en Conseil Communautaire.

L'équipe pédagogique complète se réunit quant à elle au moins 3 fois par an en réunions de professeurs.

5. Le cursus et les effectifs

- Les Cursus:

Cursus enfant (5 à 18 ans)

Un cours d'éveil musical accueille les enfants dès 5 ans (Moyenne Section de Maternelle).

Dès 6 ans, ils peuvent choisir un instrument et suivront le cours d'Initiation musical.

Depuis septembre 2011, les pratiques collectives sont devenues l'élément moteur du cursus de l'école intercommunale de l'Oisans, en devenant obligatoires pour tous les élèves (sauf les élèves adultes).

La Formation Musicale a été intégrée au cours d'instrument (cours global d'instrument).

Dès 5 ans	Éveil musical 1h
Dès 6 ans	Cours d'instrument 30min + Initiation musicale 1h
1er cycle-1ere année (dès 7 ans)	Cours global d'instrument 30 min + Chorale des enfants 1h
1er cycle-2eme année	Cours global d'instrument 30 min + Petit orchestre ou ens. Guitares 1h
1er cycle-3eme/4eme année	Cours global d'instrument 45 min+ Petit Orchestre ou ens. Guitares
2eme cycle-1ere/2eme année	Cours global d'instruments 45 min + Orch. Junior 1h ou ens.Guitares
2eme cycle- 3eme/4eme année	Cours global d'instruments 45 min + 2H Lyre, Big Band ou ensembles de Guitares
3eme cycle ensembles de Guitares	Cours global d'instruments 1h + 2H Lyre, Big band ou

Cursus adulte

Cours d'instrument (30 minutes) + pratique collective optionnelles ou FM adultes

- Les effectifs :

Répartition des élèves par discipline

DISCIPLINE	Effectif 2011	Effectif 2018
Violon	14	17
Flute	20	18
Clarinette	4	9
Saxophone	12	17
Trompette	8	17
Batterie	10	15
Piano	32	27
Baryton	4	6
Guitare class	29	26
Guitare folk	11	25
Accordéon	5	7
Orgue	0	7
Eveil	15	18
IMS	0	Env.850

Effectifs des ensembles de Pratiques collectives:

Ensemble PC	Effectif
Petit Orchestre	14 élèves
Orchestre Junior	21 élèves
Lyre de l'Oisans (asso)	28 musiciens
Big Band	25 musiciens
Ensemble de guitares	23 élèves
Musiques actuelles	10 élèves
Chorale enfants	44 élèves
Groupe celtique	10 élèves

6. Les publics

- **Les élèves**

Les effectifs de l'école de musique ont connu une forte augmentation du fait de l'augmentation du volume horaire des heures d'enseignement.

Les adultes représentent un quart des inscriptions. Environ 153 élèves sont en 1er cycle, 41 élèves sont en 2e cycle, 9 en 3e cycle et 18 élèves sont inscrits en initiation musicale. Certains adultes suivent un cursus amateur.

D'autre part, l'école de musique connaît un rayonnement géographique certain dans la mesure où 60% des élèves sont habitants du Bourg d'Oisans, et 40% viennent d'autres communes de la Communauté de Communes.

La liste d'attente approche les 70 demandes.

- **Les associations**

Parmi les associations partenaires, on trouve La Lyre de l'Oisans qui est un orchestre d'harmonie dirigé par le professeur de clarinette de l'école de musique. Au sein de cet ensemble, on retrouve des élèves et des amateurs, ce qui en fait une unité de pratique collective.

L'école de musique est également en relation avec la chorale Chant'oisans, avec qui sont conçus des projets communs.

- **Actions de sensibilisation et d'animation du territoire**

La saison musicale de l'école de musique est diverse et variée, forte de plus de 35 manifestations.

Ces manifestations se font dans et hors les murs, quelques fois en partenariat avec d'autres structures, festivals, associations.

Programmation musicale 2018/2019

Date	Type de manifestation	Nb élèves	Lieu
06/10/2018	Fête de la petite enfance	2 professeurs	Foyer BO
11/11/2018	Cérémonie	28 musiciens	Parvis du Foyer BO
08/12/2018	Concert Ste Cécile	Big band=25 élèves	Vizille
14/12/2018	concert de Noel	150 élèves	Eglise de BO

18/12/2019	IMS	157 enfants	Palais de Sports Alpe d'Huez
19/12/2019	IMS	30 enfants	Venosc
21/12/2019	IMS	20 enfants	Mizoen
21/12/2018	Audition classe orgue	7 élèves	Eglise de BO
22/01/2019	Vœux du Président CCO	Big band=25 élèves	Siège CCO
26/01/2019	Concert	Big band=25 élèves	Oz en Oisans
02/02/2019	Barn Dance	9 élèves	Ornon
06/02/2019	Audition Concertino	17 élèves	Foyer logement "Les charmilles"
09/03/2019	Barn Dance	9 élèves	Entraigues
19/03/2019	Cérémonie	28 musiciens	Parvis du Foyer BO
23/03/2019	Concert avec Polyfemna	Big band=25 élèves	Foyer BO
28/03/2019	Voiron Jazz Festival	Big band=25 élèves	Salle Polyvalente Voiron
29/03/2019	Conte Musical	79 élèves	Eglise de l'Alpe d'Huez
03/04/2019	Audition classe de piano	27 élèves	Ecole de musique
05/04/2019	Audition Accordéon	7 élèves	Foyer logement "Les charmilles"
10/04/2019	Audition guitare classique	23 élèves	Salle du Conseil BO
17/04/2019	Animation celtique	9 élèves	Ehpad Abel Maurice
04/05/2019	Concert de Printemps	Big band=25 élèves	Bourg d'Arud
08/05/2019	Cérémonie	28 musiciens	Parvis du Foyer BO
10/05/2019	Concert IMS	100 élèves	Foyer BO
11/05/2019	Pierre et le Loup	10 élèves	Eglise de BO
20/05/2019	Audition Musiques actuelles	15 élèves	Salle "Les Ecrins"- BO
13-14-16/06/2019	Concerts "Révolution"	59 musiciens	Foyer BO + Allemont
18/06/2019	IMS : Exposition sonore	100 élèves	Allemont
21/06/2019	Concert fin d'année "Brésil"	Ensemble des élèves	Foyer de BO
	IMS: Concert Allemont	60 élèves (maternelle)	Allemont
23/06/2019	Barn Dance	9 élèves	Oulles
25/06/2019	Audition Combo	30 élèves	Ecole de musique
28/06/2019	Concert	Big band=25 élèves	Mizoen
28/06/2019	IMS : Concert	200 élèves	Foyer BO
02/07/2019	Concert	Big band=25 élèves	Cholonges
03/07/2019	Concert	Big band=25 élèves	Gite Chantelouve -Ornon
08/07/2019	Festival Jazz à Vienne	Big band=25 élèves	Vienne, scène de Cybèle

- **Les tarifs appliqués au public**

La Communauté de communes de l'Oisans, après examen en Commission Culture, vote chaque année les tarifs appliqués pour une année scolaire.

Depuis septembre 2012, des tarifs différents en fonction du quotient familial ont été mis en place afin d'apporter plus de justice sociale.

7. Les partenaires

L'école Intercommunale de musique de l'Oisans est bien insérée dans un réseau d'équipements culturels de proximité.

A ce titre, elle participe au projet culturel de territoire en rayonnant sur l'ensemble des communes à travers ses diverses manifestations.

8. La communication

Le souci de communiquer son action d'enseignement artistique ainsi que sa politique culturelle a conduit l'école de musique à utiliser différents supports de communication.

Le service communication de la Communauté de communes se charge de diffuser les informations et annonces de concerts sur le site internet de la CCO, mais aussi aux élus, agents, mairies et offices du tourisme du territoire.

Des affiches sont régulièrement mises en place dans le centre ville et dans les communes avoisinantes pour annoncer les différentes manifestations.

L'intervenant en milieu scolaire est également chargé d'annoncer, en partenariat avec les enseignants, ces manifestations.

La presse locale, le Dauphiné Libéré, Radio Oxygène Oisans sont aussi des vecteurs de communication.

9. Le budget

Le fonctionnement de l'école de musique est financé pour l'essentiel par la Communauté de communes de l'Oisans, mais aussi par les usagers et le Conseil Départemental de l'Isère (subvention).

10. La formation des personnels

La formation continue est une préoccupation forte du projet d'établissement actuel. Le personnel non titulaire est vivement encouragé à suivre cette formation continue dans le cadre de la préparation aux concours de la Fonction Public Territoriale, dans l'objectif d'une future titularisation. Le personnel titulaire est aussi sollicité pour la formation continue pour remettre en question son enseignement et de s'adapter au plus grand nombre.

DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS

- Très bonne fréquentation de l'école de musique : 203 élèves. Accès permis au plus grand nombre.
- École très active: très nombreuses prestations d'élèves dans et hors les murs, quelques fois en dehors du territoire et souvent en partenariat.
- Pratiques collectives bien représentées : veiller à échanger avec les différents acteurs
- Développer et diversifier les enseignements musicaux : certaines disciplines ne sont pas représentées, notamment le chant, et ce malgré une forte demande. Aucune ouverture vers les démarches de création et de musiques improvisées.

DEUXIEME PARTIE: PERSPECTIVES

1. Une offre culturelle pour tous, intégrée dans le Projet de territoire Oisans

En juin 2016, les communes de l'Oisans et la Communauté de Communes se sont lancées dans l'élaboration du « Projet de Territoire Oisans ». Ce projet en 3 phases (diagnostic-enjeux-plan d'actions) comporte un volet dédié à la culture. Les étapes de diagnostic et d'identification des enjeux ont déjà été réalisées. L'année 2019 est consacrée à la rédaction du plan d'action.

Depuis 2017, l'école de musique a développé des actions en direction de la petite enfance en proposant des cycles d'interventions dans certaines crèches et RAM du territoire, dirigés vers des enfants dès l'âge de 1 an. Ces ateliers permettent à l'enfant de se construire au fil de sa maturation physiologique, psychomotrice et psychologique. Associant l'expression personnelle, la communication et le jeu collectif, elle constitue une socialisation idéale pour les jeunes enfants.

Chaque année, « La fête de la petite enfance » est élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs de la petite enfance (crèches, RAM, accueil de loisirs,...) afin de cerner les besoins de chacun et offrir ainsi une proposition adaptée. L'objectif principal est d'affirmer et communiquer davantage sur les propositions faites en direction des jeunes publics et ainsi valoriser l'offre développée.

2. Intervention en milieu scolaire

Depuis 2013, la Communauté de Communes de l'Oisans prend en charge les interventions musique en milieu scolaire. C'est donc l'ensemble des groupes scolaires du territoire qui bénéficient d'un intervenant musique. Il permet à tous les enfants de niveau primaire, à raison de 1h par semaine par classe sur un semestre de l'année scolaire, d'aborder le domaine musical grâce à une assistance technique de qualité destinées aux maîtres.

L'intervenant en milieu scolaire assure également des cours à l'école de musique. Titulaire du DUMI, il est un gage de qualité du service rendu.

Il faudra d'avantage créer des liens entre l'école de musique et les écoles primaires du territoire : des passerelles pourront être créées: spectacles à thème, présentation des instruments,... L'objectif est de permettre la rencontre entre les pratiques, les élèves et les enseignants.

3. Bâtir de nouvelles disciplines

La pratique du chant n'est pas assez présente malgré une demande existante depuis quelques années. Elle pourrait être introduite dans l'école via les groupes de musiques actuelles.

L'école de musique pourrait également mettre en place un pôle danse classique afin de compléter l'offre existante sur la Communauté de Communes de l'Oisans (prévoir des locaux adaptés).

Le profil recherché pour ces postes est celui d'un enseignant titulaire du DE.

4. Pratiques collectives: renforcer les échanges

Les pratiques collectives, vecteur essentiel d'échange, énorme potentiel d'éducation et de diffusion, ont désormais véritablement une place centrale dans ce projet.

Une offre adaptée à tous, diverse et cohérente a été mise en place.

Tout le projet pédagogique est articulé autour de cette priorité pour créer clairement un « réflexe » collectif à l'inverse de l'individualisme traditionnel de la demande au niveau des cours.

Cette priorité nécessite d'abord un renforcement de la formation des enseignants aux techniques des cours et projets collectifs, de manière à adapter les « programmes » et créer des réflexes de travail commun.

La priorité sera mise pour les cinq prochaines années sur l'ouverture aux musiques nouvelles. Les élèves seront mis en situation de création sur des projets ponctuels avec des intervenants extérieurs spécialisés (Stage de création de chansons,...).

L'école pourra organiser une « Scène ouverte » présentant des compositions et des improvisations d'élèves, ou des auditions « carte blanche », où les élèves présenteront un projet à eux dans lequel ils auront pu utiliser les ressources de l'établissement (accompagnement du projet, conseils de leur professeur, ...).

Enfin la musique dite « de chambre » qui englobe toutes les démarches de jeu en petite formation, de tous styles, nécessite de dégager en interne du temps pour l'équipe grâce à des gains sur les temps individuels.

5. Accompagnement des pratiques amateurs: assurer le rôle ressource/expertise

De nombreux partenariats ont été engagés ces dernières années, tant avec le milieu associatif qu'avec les différents services de la CCO.

Les nombreuses associations de musique qui fréquentent les locaux seront invitées à s'insérer dans les projets et à faire appel à l'expertise des professionnels pour un développement des pratiques amateurs.

De même l'ouverture des orchestres aux musiciens amateurs sera renforcée.

L'école de musique veille à participer aux événements majeurs proposés aux habitants sur le territoire.

A terme, des ensembles chorals et instrumentaux, ou des collectifs musique de chambre, atteindront un niveau d'autonomie et de qualités propres à défendre des répertoires et à s'insérer dans des projets riches localement, porteurs de sens et de liens, repérables au niveau départemental pour assurer le rayonnement du territoire.

6. Diffusion et sensibilisation: bâtir des saisons élargies à tous les publics

L'école de musique doit être apte à proposer une programmation musicale (saison de concerts) en collaboration avec les structures culturelles du territoire. En s'associant régulièrement à différentes structures pour des actions communes, l'école de musique sort d'un risque d'isolement tout en recherchant des complémentarités pédagogiques ou artistiques.

Les projets doivent impliquer de nombreux élèves et amateurs musiciens, publics et lieux nouveaux, grâce notamment au développement du travail avec l'éducation Nationale et les partenaires de l'Oisans.

PLAN DE FORMATION

Les professeurs doivent être le plus possible sensibilisés aux avancés en matière

d'enseignement et de pédagogie, mais aussi en matière de répertoire et de techniques nouvelles. Notre monde est en constante évolution et il importe de se tenir informé, afin que leur enseignement satisfasse au plus grand nombre.

Jusqu'en 2024, l'ensemble des professeurs de l'école intercommunale de musique de l'Oisans devra axer sa formation sur les pratiques collectives. Il est important que les enseignants soient sensibilisés aux nombreuses possibilités qu'offrent les pratiques collectives, et plus particulièrement sur les passerelles qu'elles peuvent avoir avec les musiques actuelles et les musiques amplifiées, l'improvisation...

Les professeurs doivent être également sensibilisés et formés pour accueillir des jeunes porteurs de handicap au sein de l'école.

Il pourrait également être intéressant de s'informer sur tout ce qui se rattache au fonctionnement d'une École de musique, à l'événementiel notamment, et aux partenariats et échanges,....